



Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 11 juin 2024, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis N° 2024-01 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercice 2023**, soit :
 - d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés.
 - de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- **Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2024/2025** en les personnes de : M. Roberto Valterio, Président - M. Stéphane Verdon, Vice-président - MM. Eric Pellaud et Yvan Zbinden, Scrutateurs - MM. Oscar Bonzon et Yves Jeanfavre, Scrutateurs-suppléants.

Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune, siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Demeure réservé l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Conseil de direction de l'AERA

La Présidente  M. Allora



Le Secrétaire  S. Chemouny

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA